

CCVS : UN RÉSEAU DES COLLECTIONS VÉGÉTALES ET UNE VITRINE DE LA DIVERSITÉ DES PLANTES CULTIVÉES

Thierry GENEVET
Vice président du CCVS

Depuis plus de quinze années, le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (CCVS), structure associative, attribue deux labels.

A travers une présentation sommaire des étapes de labellisation, de la typologie des collections labellisées, nous montrerons que l'association, indépendante et autonome, a créé une plateforme où les collectionneurs particuliers, professionnels privés et publics, partagent et échangent des moyens complémentaires pour la pérennité d'une activité humaine consacrée au monde végétal.

Sans être exhaustive, cette analyse sommaire fournit un aperçu du monde des collections végétales en France.

LABELLISER UNE COLLECTION

Après avoir adhéré à l'association, les collectionneurs qui souhaitent voir leur collection reconnue par un label, établissent un dossier de candidature et répondent à un processus d'évaluation qui se déroule en phases successives sur une période de douze à dix-huit mois.

L'évaluation est réalisée en trois étapes indépendantes afin de garantir l'objectivité d'attribution des labels. Le comité des collections organise la visite de la collection et la rencontre avec le collectionneur. Ces démarches permettent d'évaluer la collection, les connaissances théoriques et pratiques du propriétaire ou du gestionnaire et les activités générées autour de la collection. Une fiche d'évaluation synthétique examine la recevabilité de la candidature et propose une première estimation de classement selon des critères éliminatoires :

La richesse du patrimoine végétal vis-à-vis du thème envisagé. Afin de s'assurer que la représentativité végétale rassemblée par le candidat est en adéquation avec la diversité connue du groupe taxonomique, elle est comparée aux collections labellisées par le CCVS ou par des organismes équivalents (NCCPG) et confrontée aux publications taxonomiques de référence.

L'étiquetage de la collection qui permet de s'assurer de la dénomination et de la traçabilité des individus composant la collection.

La qualité des inventaires, manuels ou numériques, sous

forme textuelle et/ou géographique, qui doit rassembler les éléments de dénomination scientifique et de traçabilité complétés éventuellement de données de chorologie et toute autre information en relation avec la collection.

Des critères non éliminatoires :

Les conditions de culture qui doivent permettre de répondre au mieux aux besoins des plantes sur les plans écologiques et sanitaires.

La diffusion de plantes, élément primordial qui permet d'assurer la pérennité des taxons les plus rares en les confiant à d'autres collections.

La pérennité qui analyse la stabilité à moyen et long termes.

La valorisation qui présente tous les éléments d'activités générées pour et par la collection, elle prend en compte les publications, actions d'observations et pédagogiques.

Cette étape permet d'établir le dossier d'évaluation qui est examiné, une fois par an, par le conseil scientifique du CCVS. Après étude du dossier, un avis est communiqué au conseil d'administration du CCVS qui prononce les labellisations.

Lors d'une séance plénière, le conseil scientifique examine particulièrement les inventaires qui permettent d'apprécier la composition de la collection dans sa diversité, sa représentativité au regard du potentiel connu. La présence des données précises de traçabilité (provenance), d'une bonne maîtrise des éléments de taxonomie, les activités d'ordre scientifique sont autant de points qui concourent à l'attribution de l'un des deux labels. L'appellation "Collection nationale, CN" est réservée aux collections de meilleur niveau, la dénomination "Collection agréée, CA" étant attribuée aux collections d'une bonne représentativité mais dont certains points, notamment de gestion, doivent être améliorés. Tant à l'initiative du propriétaire que sur proposition des instances citées ci-dessus, des "Collections agréées" sont élevées au niveau de "Collections nationales" sur le constat d'améliorations objectives.

Un des rôles secondaires induit de ces démarches d'évaluation est d'alerter les propriétaires sur la nécessité de dupliquer et diffuser les végétaux les moins répandus, afin de leur assurer une meilleure pérennité, de leur proposer des améliorations sur le plan de la gestion des données. Cette étape permet, par son niveau d'exigence élevée pour le label "Collection nationale", d'améliorer la gestion des collections, par exemple en insistant sur le suivi de la traçabilité des végétaux (nécessité de collecter les données en ce qui concerne la provenance des plantes).

INVENTAIRE ET TYPOLOGIE SOMMAIRE DES COLLECTIONS DU CCVS

Deux cent soixante-douze collections végétales ont reçu un label du CCVS, 138 sont classées "Collections nationales" et 134 "Collections agréées". Les statuts très différents des propriétaires, privés et publics (associations, collectivités territoriales, industriels, institutions publiques, particuliers, pépiniéristes, villes) des collections végétales reconnues par le CCVS, montrent la diversité des acteurs socio-économiques détenteurs de collections végétales.

Alors que 62% des collections sont de statut privé, le taux moyen de collections par collectionneurs est de 3,12 pour les collections gérées par les organismes publics alors que les collectionneurs privés en accueillent en moyenne 1,47. Ceci illustre l'importance de l'action publique en matière de collections végétales et la complémentarité entre collections de statuts différents. Les collections publiques jouent à la fois les rôles de vitrine, notamment du travail des pépiniéristes, des améliorateurs et obtenteurs, mais aussi de mémoire de l'histoire des plantes cultivées.

Les labels délivrés par le CCVS se déclinent selon des thèmes strictement botaniques, on peut les résumer selon les dénominations suivantes : les 3 niveaux (ordre, famille, ou sous famille) sont regroupés sous le vocable "supra-genre", genre, section, sous-genre dénommé genre pour partie (p.p.), terme retenu pour les genres très diversifiés divisés en section par exemple (rosa, hydrangea) cultivars.

Des thèmes transversaux complètent ce dispositif. Citons par exemple ceux précisant une zone de distribution ou ayant un caractère historique.

Le thème générique est le plus fréquemment développé. Les collections de cultivars, deuxième thème par son importance, illustrent la vocation forte pour les sélections, notamment ornementales des producteurs horticoles.

Les critères simplifiés "type biologique et besoins climatiques", en distinguant les plantes de plein air ou sous abri, avec comme référence le climat de la région parisienne, montrent que la plupart des collections sont cultivées en plein air, à l'exception des plantes succulentes et des orchidées, dont la diversité se déploie sous les climats chauds.

La répartition territoriale des collections clôturera cette courte analyse typologique des collections CCVS. L'ensemble des régions administratives françaises détient des collections CCVS. La densité plus importante en Ile-de-France est liée à la présence de grandes institutions publiques dans la capitale française et à la riche histoire horticole de la région, en corrélation avec la démographie (environ 1/5 de la population française). Il est important de rappeler que quatre collections se trouvent sur le territoire belge et que l'on compte cinq collections dans les DOM-TOM.

Les pôles régionaux importants, dont la moyenne est d'environ vingt collections, sont à mettre en relation avec leur activité horticole, qu'elle soit actuelle ou historique.

En résumé, il s'agit d'une contribution permettant à la fois de mieux connaître les ressources détenues dans les collections, de favoriser les relations entre les différents acteurs individuels ou collectifs et d'améliorer les contenus techniques et scientifiques associés aux plantes collectionnées.

**VIVE LA BIODIVERSITÉ
DANS LES JARDINS**

**Journée à thème de la SNHF
Nantes, le 5 septembre 2008**
